

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
27 mars 2023

PUBLIE LE : 30 MARS 2023

Délibération n°230327-3 : Budget primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt-et-un mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 27 MARS 2023

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communauté non représentée : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'UNILYS
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'UNILYS

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique PIERRET, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L.5211-36 et L. 5212-18 et suivants ;

VU l'article R. 5212-1-1 du Code général des collectivités territoriales fixant le vote du budget par nature ;

VU la délibération n° 130223-3 du 13 Février 2023 approuvant le rapport d'orientation budgétaire ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget primitif du Syndicat Intercommunal VALOSEINE ;

CONSIDERANT, le budget primitif de l'exercice 2023, qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	:	28 207 829,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	:	6 288 500,00 €
SOIT UN BUDGET GLOBAL DE	:	34 496 329,00 €

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de voter le budget primitif du Syndicat Intercommunal VALOSEINE de l'exercice 2023, annexé à la présente délibération.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 30/03/2023

Transmis en Préfecture et affiché le 30/03/2023

Pour Extrait Conforme

Christine GOTTI
Secrétaire de séance

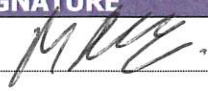

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal

BUDGET PRIMITIF 2023

FEUILLE DE SIGNATURES

COMITE SYNDICAL VALOSEINE du lundi 27 mars 2023 à 19:00

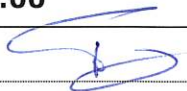
Nombre de communautés	2
Nombre de délégués titulaires	15
Quorum	8

COMMUNES	NOMS	QUALITES	SIGNATURE
CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Mark VENUS	DELEGUE TITULAIRE	
	Michel LEPERT	DELEGUE TITULAIRE	
	Samuel BENOUDIZ	DELEGUE TITULAIRE	
	Serge CASERIS	DELEGUE TITULAIRE	
	Christine GOTTI	DELEGUEE TITULAIRE	
	Achille CHOAY	DELEGUE SUPPLEANT	
	Serge MIRABELLI	DELEGUE SUPPLEANT	
	Marie-Claude MEGE	DELEGUEE SUPPLEANTE	
	Mary-Claude BOUTIN	DELEGUEE SUPPLEANTE	
	Sophie BELLEVAL	DELEGUEE SUPPLEANTE	

BUDGET PRIMITIF 2023

FEUILLE DE SIGNATURES

COMITE SYNDICAL VALOSEINE du lundi 27 mars 2023 à 19:00

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	François DAZELLE	PRESIDENT	
	Charles PRELOT	DELEGUE TITULAIRE	
	Djamel NEDJAR	DELEGUE TITULAIRE	
	Dominique PIERRET	DELEGUE TITULAIRE	
	Franck FONTAINE	DELEGUE TITULAIRE	
	Georges MONNIER	DELEGUE TITULAIRE	
	Hervé CHARNALET	DELEGUE TITULAIRE	
	Lionel WASTL	DELEGUE TITULAIRE	
	Philippe BARRON	DELEGUE TITULAIRE	
	Stéphan CHAMPAGNE	DELEGUE TITULAIRE	
	Cédric AOUN	DELEGUE SUPPLEANT	
	Cédric GUILLAUME	DELEGUE SUPPLEANT	
	François LONGEAULT	DELEGUE SUPPLEANT	
	Jean-Marie MOREAU	DELEGUE SUPPLEANT	
	Marc HONORE	DELEGUE SUPPLEANT	
	Innoncente Félicité SATHOUD	DELEGUEE SUPPLEANTE	
	Laurence ALAVI	DELEGUEE SUPPLEANTE	
	Patricia HAMARD	DELEGUEE SUPPLEANTE	
	Sandrine DOS SANTOS	DELEGUEE SUPPLEANTE	
	Suzanne JAUNET	DELEGUEE SUPPLEANTE	

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20230330-230327-3-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus -
VALOSEINE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006246100013

POSTE COMPTABLE : SAINT-GERMAIN-EN-LAYE COLLECTIVITES LOCALES

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : VALOSEINE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20230330-230327-3-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4

B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 6

A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11

B2 - Balance générale du budget - Recettes 13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 15

A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 17

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 18

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 19

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 21

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans Objet

A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement Sans Objet

A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement Sans Objet

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 22

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 23

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 27

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 28

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 29

A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 31

A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes 32

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 33

A4 - Etat des provisions Sans Objet

A5 - Etalement des provisions Sans Objet

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 34

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 35

A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet

A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet

A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3) Sans Objet

A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3) Sans Objet

A8 - Etat des charges transférées 37

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4) Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel 38

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) Sans Objet

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement Sans Objet

C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet

D2 - Arrêté et signatures 40

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant des communes de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques des communes de moins de 3 500 habitants. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

transmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Code INSEE 78551	VALOSEINE VALOSEINE	Accusé de réception en préfecture BP 078-200062461-20230330-230330-230330 Date de télétransmission : 30/03/2023 Date de réception préfecture : 30/03/2023
-----------------------------------	--------------------------------------	--

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	226984
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	96.57	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	76.34	
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	23.66	
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette	34113958.20	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET	Accusé de réception en préfecture 070-200062401-20230330-230327-3 DE Date de télétransmission : 30/03/2023 Date de réception préfecture : 30/03/2023	I B
---	---	--------------------------

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			Accusé de réception en préfecture 070-200002401-20230330-230327-8-DE Date de télétransmission : 30/03/2023 Date de réception préfecture : 30/03/2023	II
VUE D'ENSEMBLE				A1
FONCTIONNEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	28 207 829,00	28 207 829,00	
	+	+	+	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00	
	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	28 207 829,00	28 207 829,00	
INVESTISSEMENT				
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 288 500,00	6 288 500,00	
	+	+	+	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00	
	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	6 288 500,00	6 288 500,00	
TOTAL				
	TOTAL DU BUDGET (3)	34 496 329,00	34 496 329,00	

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			Accusé de réception en préfecture 076-200002401-20230330-230330-3-DE	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES			Date de télétransmission : 30/03/2023	A2
			Date de réception préfecture : 30/03/2023	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	20 431 133,40	0,00	17 551 315,00	17 551 315,00	17 551 315,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	566 020,00	0,00	625 600,00	625 600,00	625 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 402 880,00	0,00	3 050 814,00	3 050 814,00	3 050 814,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		24 400 033,40	0,00	21 227 729,00	21 227 729,00	21 227 729,00
66	Charges financières	553 000,00	0,00	480 918,00	480 918,00	480 918,00
67	Charges exceptionnelles	76 100,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	2 600,00		2 600,00	2 600,00	2 600,00
022	Dépenses imprévues	1 927 210,00		260 082,00	260 082,00	260 082,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		26 958 943,40	0,00	21 981 329,00	21 981 329,00	21 981 329,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 657 584,72		935 613,00	935 613,00	935 613,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 263 000,00		5 290 887,00	5 290 887,00	5 290 887,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 920 584,72		6 226 500,00	6 226 500,00	6 226 500,00
TOTAL		33 879 528,12	0,00	28 207 829,00	28 207 829,00	28 207 829,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	28 207 829,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	54 000,00	0,00	54 000,00	54 000,00	54 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	20 857 145,00	0,00	21 206 393,00	21 206 393,00	21 206 393,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	6 527 735,20	0,00	6 621 198,00	6 621 198,00	6 621 198,00
75	Autres produits de gestion courante	281 690,00	0,00	326 238,00	326 238,00	326 238,00
Total des recettes de gestion courante		27 720 570,20	0,00	28 207 829,00	28 207 829,00	28 207 829,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 035 239,54	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		28 755 809,74	0,00	28 207 829,00	28 207 829,00	28 207 829,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		28 755 809,74	0,00	28 207 829,00	28 207 829,00	28 207 829,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	28 207 829,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	6 226 500,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20230330-230327-3-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES**

Accusé de réception en préfecture

070-200002401-20230330-230330-3-DE

Date de télétransmission : 30/03/2023

Date de réception préfecture : 30/03/2023

II**A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	92 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	748 842,08	0,00	26 500,00	26 500,00	26 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	799 600,00	0,00	635 000,00	635 000,00	635 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 640 442,08	0,00	706 500,00	706 500,00	706 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 568 000,00	0,00	5 582 000,00	5 582 000,00	5 582 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	525 733,16		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	6 093 733,16	0,00	5 582 000,00	5 582 000,00	5 582 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 734 175,24	0,00	6 288 500,00	6 288 500,00	6 288 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	7 734 175,24	0,00	6 288 500,00	6 288 500,00	6 288 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**6 288 500,00****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	156 786,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	156 786,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 180,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	3 266 327,55	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	3 267 507,55	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 424 293,55	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 657 584,72		935 613,00	935 613,00	935 613,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 263 000,00		5 290 887,00	5 290 887,00	5 290 887,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 920 584,72		6 226 500,00	6 226 500,00	6 226 500,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= BAR + vote)
	TOTAL	10 344 878,27	0,00	6 288 500,00	6 288 500,00	6 288 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 288 500,00
--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

6 226 500,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		Accusé de réception en préfecture	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		078-200002401-20230330-230332 - 3-DE	B1
		Date de télétransmission : 30/03/2023	
		Date de réception préfecture : 30/03/2023	

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	17 551 315,00		17 551 315,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	625 600,00		625 600,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 050 814,00		3 050 814,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	480 918,00	0,00	480 918,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	2 600,00	5 290 887,00	5 293 487,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	260 082,00		260 082,00
023	Virement à la section d'investissement		935 613,00	935 613,00
Dépenses de fonctionnement – Total		21 981 329,00	6 226 500,00	28 207 829,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	28 207 829,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 582 000,00	0,00	5 582 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	45 000,00	0,00	45 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	26 500,00	0,00	26 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	635 000,00	0,00	635 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		6 288 500,00	0,00	6 288 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 288 500,00
---	---------------------

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20230330-230327-3-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		Accusé de réception en préfecture	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		078-200002401-20230330-230332-3-DE	B2
		Date de télétransmission : 30/03/2023	
		Date de réception préfecture : 30/03/2023	

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	54 000,00		54 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	21 206 393,00		21 206 393,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	6 621 198,00		6 621 198,00
75	Autres produits de gestion courante	326 238,00	0,00	326 238,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		28 207 829,00	0,00	28 207 829,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	28 207 829,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	12 000,00	0,00	12 000,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	50 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		280 000,00	280 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		5 010 887,00	5 010 887,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		935 613,00	935 613,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		62 000,00	6 226 500,00	6 288 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 288 500,00
---	---------------------

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20230330-230327-3-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				
			Accusé de réception en préfecture 076-200062401-20230330-230331-3-DE Date de télétransmission : 30/03/2023 Date de réception en préfecture : 30/03/2023	III A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	20 431 133,40	17 551 315,00	17 551 315,00
6041	Achats d'étude (hors terrains à aménager)	44 955,00	0,00	0,00
60622	Carburants	2 400,00	2 400,00	2 400,00
60623	Alimentation	500,00	500,00	500,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 400,00	6 000,00	6 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	500,00	500,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	500,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	16 124 442,00	15 444 106,00	15 444 106,00
6135	Locations mobilières	1 600,00	1 600,00	1 600,00
61521	Entretien terrains	100,00	100,00	100,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	100,00	100,00	100,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	1 000,00	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	14 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	5 150,00	5 200,00	5 200,00
6161	Multirisques	13 650,00	13 600,00	13 600,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	100,00	100,00	100,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	7 500,00	7 500,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 850,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	2 408 014,40	1 500,00	1 500,00
6226	Honoraires	152 000,00	175 000,00	175 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00	250,00	250,00
6237	Publications	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6238	Divers	4 500,00	12 600,00	12 600,00
6241	Transports de biens	305,00	200,00	200,00
6247	Transports collectifs	500,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	300,00	200,00	200,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	9 000,00	4 500,00	4 500,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 150,00	7 000,00	7 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 000,00	3 000,00	3 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	73 500,00	73 500,00	73 500,00
63512	Taxes foncières	199 837,00	272 809,00	272 809,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	400,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 325 680,00	1 494 850,00	1 494 850,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	566 020,00	625 600,00	625 600,00
6218	Autre personnel extérieur	275 000,00	275 500,00	275 500,00
6331	Versement mobilité	800,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	170,00	200,00	200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 590,00	3 500,00	3 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	400,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	82 250,00	75 600,00	75 600,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 400,00	2 900,00	2 900,00
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflat°	200,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	38 000,00	45 600,00	45 600,00
64131	Rémunérations non tit.	90 000,00	123 500,00	123 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	40 000,00	55 100,00	55 100,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	22 500,00	33 000,00	33 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 900,00	5 000,00	5 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 400,00	3 000,00	3 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	860,00	800,00	800,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	350,00	200,00	200,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 300,00	1 250,00	1 250,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	450,00	450,00
6478	Autres charges sociales diverses	900,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 402 880,00	3 050 814,00	3 050 814,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	250,00	0,00	0,00
6518	Autres	1 000,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	47 000,00	48 550,00	48 550,00
6533	Cotisations de retraite	3 000,00	2 500,00	2 500,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	120,00		
657348	Subv. fonct. Autres communes	2 375 336,00		
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	1 500,00		
65888	Autres	974 674,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		24 400 033,40	21 227 729,00	21 227 729,00
66	Charges financières (b)	553 000,00	480 918,00	480 918,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	553 000,00	470 918,00	470 918,00
6688	Autres	0,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	76 100,00	10 000,00	10 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	71 000,00	5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 100,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	2 600,00	2 600,00	2 600,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 600,00	2 600,00	2 600,00
022	Dépenses imprévues (e)	1 927 210,00	260 082,00	260 082,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		26 958 943,40	21 981 329,00	21 981 329,00
023	Virement à la section d'investissement	1 657 584,72	935 613,00	935 613,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	5 263 000,00	5 290 887,00	5 290 887,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	266 000,00	280 000,00	280 000,00
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	4 997 000,00	5 010 887,00	5 010 887,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 920 584,72	6 226 500,00	6 226 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 920 584,72	6 226 500,00	6 226 500,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		33 879 528,12	28 207 829,00	28 207 829,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	28 207 829,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET		Accusé de réception en préfecture 078-200002401-20230330-230337-3-DE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES		Site de télétransmission : 30/03/2023	A2
		Date de réception préfecture : 30/03/2023	

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	54 000,00	54 000,00	54 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	54 000,00	54 000,00	54 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	20 857 145,00	21 206 393,00	21 206 393,00
70688	Autres prestations de services	19 623 881,00	19 908 109,00	19 908 109,00
7078	Autres marchandises	1 233 264,00	1 298 284,00	1 298 284,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	6 527 735,20	6 621 198,00	6 621 198,00
74758	Participat° Autres groupements	4 498 542,00	4 384 281,00	4 384 281,00
7478	Participat° Autres organismes	2 029 193,20	2 236 917,00	2 236 917,00
75	Autres produits de gestion courante	281 690,00	326 238,00	326 238,00
752	Revenus des immeubles	216 500,00	254 388,00	254 388,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	65 190,00	71 850,00	71 850,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		27 720 570,20	28 207 829,00	28 207 829,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 035 239,54	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	46 608,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	988 631,54	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		28 755 809,74	28 207 829,00	28 207 829,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		28 755 809,74	28 207 829,00	28 207 829,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	28 207 829,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET			Accusé de réception en préfecture 078-200002401-20230330-230330-3-DE Date de télétransmission : 30/03/2023 Date de réception préfecture : 30/03/2023	III B1
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	92 000,00	45 000,00	45 000,00
2031	Frais d'études	8 000,00	30 000,00	30 000,00
2032	Frais de recherche et de développement	84 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	748 842,08	26 500,00	26 500,00
2135	Installations générales, agencements	15 000,00	20 000,00	20 000,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	712 342,08	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	15 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2184	Mobilier	1 500,00	1 500,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	799 600,00	635 000,00	635 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	799 600,00	635 000,00	635 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 640 442,08	706 500,00	706 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 568 000,00	5 582 000,00	5 582 000,00
1641	Emprunts en euros	5 568 000,00	5 582 000,00	5 582 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	525 733,16	0,00	0,00
Total des dépenses financières		6 093 733,16	5 582 000,00	5 582 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 734 175,24	6 288 500,00	6 288 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 734 175,24	6 288 500,00	6 288 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 288 500,00
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET			III	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES			B2	
			Accusé de réception en préfecture 078-200002401-20230330-230327-3-DE Date de télétransmission : 30/03/2023 Date de réception préfecture : 30/03/2023	

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	156 786,00	50 000,00	50 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	50 000,00	50 000,00
1312	Subv. transf. Régions	50 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	100 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	6 786,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		156 786,00	50 000,00	50 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 267 507,55	12 000,00	12 000,00
10222	FCTVA	1 180,00	12 000,00	12 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 266 327,55	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 267 507,55	12 000,00	12 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 424 293,55	62 000,00	62 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 657 584,72	935 613,00	935 613,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	5 263 000,00	5 290 887,00	5 290 887,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	189 310,00	180 000,00	180 000,00
281318	Autres bâtiments publics	6 000,00	7 000,00	7 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	41 500,00	40 000,00	40 000,00
28151	Réseaux de voirie	4 000,00	5 000,00	5 000,00
28152	Installations de voirie	200,00	500,00	500,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	8 000,00	30 000,00	30 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	200,00	500,00	500,00
28182	Matériel de transport	6 000,00	5 000,00	5 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	9 600,00	10 000,00	10 000,00
28184	Mobilier	640,00	1 000,00	1 000,00
28188	Autres immo. corporelles	550,00	1 000,00	1 000,00
4818	Charges à étaler	4 997 000,00	5 010 887,00	5 010 887,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 920 584,72	6 226 500,00	6 226 500,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		6 920 584,72	6 226 500,00	6 226 500,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		10 344 878,27	6 288 500,00	6 288 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

6 288 500,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20230330-230327-3-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

III – VOTE DU BUDGET		Accusé de réception en préfecture 078-200002401-20230330-230330-3-DE	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT		Date de télétransmission : 30/03/2023 Date de réception préfecture : 30/03/2023	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES				Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20230330-B30-230327-3-DE Date de télétransmission : 30/03/2023 Date de réception préfecture : 30/03/2023	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE				IV A2.1	

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Accusé de réception en préfecture

078-200062461-20230330-230327-3-DE

Date de télétransmission : 30/03/2023

Date de réception préfecture : 30/03/2023

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****IV****A2.2****A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					52 430 357,48									
1641 Emprunts en euros (total)					52 430 357,48									
1591/101/001	Société Générale	10/02/2017	14/12/2018	14/03/2019	8 563 265,00	F	Taux Fixe	1,640	1,670	EUR	T	C	O	A-1
2018-06	Natixis	01/06/2018	01/06/2018	01/10/2018	23 000 000,00	F	Taux Fixe	1,200	1,220	EUR	T	C	O	A-1
5707660	Caisse d'Epargne	21/03/2019	01/04/2019	01/07/2019	8 867 092,48	F	Taux Fixe	1,640	1,650	EUR	T	P	O	A-1
M450584	Banque des Territoires	07/12/2018	27/12/2018	27/12/2019	12 000 000,00	F	Taux Fixe	1,490	1,490	EUR	A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20230330-230327-3-DE Date de télétransmission : 30/03/2023 Date de réception préfecture : 30/03/2023			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Délai de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					52 430 357,48									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES											IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		34 113 958,20					5 581 771,22	470 917,98	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		34 113 958,20					5 581 771,22	470 917,98	0,00	0,00
1591/101/001	N	0,00	A-1	6 279 727,56	10,95	F	Taux Fixe	1,190	570 884,36	100 848,46	0,00	0,00
2018-06	N	0,00	A-1	13 906 976,76	6,26	F	Taux Fixe	1,200	2 139 534,88	159 003,10	0,00	0,00
5707660	N	0,00	A-1	5 927 253,88	6,25	F	Taux Fixe	1,640	871 351,98	91 866,42	0,00	0,00
M450584	N	0,00	A-1	8 000 000,00	3,99	F	Taux Fixe	1,490	2 000 000,00	119 200,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											Annuité de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)					
Total général		0,00		34 113 958,20					5 581 771,22	470 917,98	0,00	0,00	

Avis de réception en préfecture
078-200062461-20230330-230327-3-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20230330-230327-3 DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	34 113 958,20	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES												Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20230330-230327-3-DE Date de télétransmission : 30/03/2023 Date de réception préfecture : 30/03/2023
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE												IV A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

- (1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
- (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
- (3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).
- (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20230330-230327-3-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

IV – ANNEXES								IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE								A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		Accusé de réception en préfecture 078-200002401-20230330-230327-3-DE Date de télétransmission : 30/03/2023 Date de réception préfecture : 30/03/2023	IV <
--------------	--	---	---

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	Accusé de réception en préfecture 078-200002401-20230330-230327-3-DE	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	Date de télétransmission : 30/03/2023 Date de réception préfecture : 30/03/2023	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20230330-230327-3-DF	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	Date de télétransmission : 30/03/2023 Date de réception préfecture : 30/03/2023	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 720.00 €	2022-02-16

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Immobilisation inférieure ou égale à 600 HT	1	16/02/2022
L	Frais d'études	5	16/02/2022
L	Frais de recherche et de développement	5	16/02/2022
L	Subvention d'équipement versée - biens mobiliers - matériels ou études	5	16/02/2022
L	Subvention d'équipement versée - biens immobiliers ou des installations	30	16/02/2022
L	Concessions et droits similaires - Logiciels	2	16/02/2022
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	20	16/02/2022
L	Autres agencements et aménagement de terrains	20	16/02/2022
L	Autres bâtiments publics	10	16/02/2022
L	Agencement bâtiments installation électrique et téléphonique	15	16/02/2022
L	Autres constructions : bâtiments légers, abris	15	16/02/2022
L	Réseaux de voirie	20	16/02/2022
L	Installation de voirie	20	16/02/2022
L	Autres Installations et appareils de chauffage	10	16/02/2022
L	Installation incendie - Appareils de levage-ascenseurs	20	16/02/2022
L	Matériel espaces verts	5	16/02/2022
L	Autres Installations, matériel et outillage techniques	6	16/02/2022
L	Installations générales, agencement et aménagements divers	10	16/02/2022
L	Véhicule de tourisme	5	16/02/2022
L	Camions et véhicules industriels	8	16/02/2022
L	Matériel de bureau et informatique	3	16/02/2022
L	Mobilier	10	16/02/2022
L	Autres immobilisation corporelles - Matériels classiques	10	16/02/2022
L	Coffre-fort, armoires ignifuges	10	16/02/2022

IV – ANNEXES	Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20230330-230327-3-DF	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	Date de télétransmission : 30/03/2023 Date de réception préfecture : 30/03/2023	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		5 582 000,00	I 5 582 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		5 582 000,00	5 582 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	5 582 000,00	5 582 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	5 582 000,00	0,00	0,00	5 582 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20230330-230327-3-DE	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	Date de télétransmission : 30/03/2023 Date de réception préfecture : 30/03/2023	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 238 500,00	III 6 238 500,00
Ressources propres externes de l'année (a)		12 000,00	12 000,00
10222	FCTVA	12 000,00	12 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		6 226 500,00	6 226 500,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
280422	Privé : Bâtiments, installations	180 000,00	180 000,00
281318	Autres bâtiments publics	7 000,00	7 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	40 000,00	40 000,00
28151	Réseaux de voirie	5 000,00	5 000,00
28152	Installations de voirie	500,00	500,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	30 000,00	30 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	500,00	500,00
28182	Matériel de transport	5 000,00	5 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	10 000,00
28184	Mobilier	1 000,00	1 000,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00	1 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4818	Charges à étaler	5 010 887,00	5 010 887,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	935 613,00	935 613,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	6 238 500,00	0,00	0,00	0,00	6 238 500,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 5 582 000,00
Ressources propres disponibles	IV 6 238 500,00
Solde	V = IV – II (6) 656 500,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20230330-230327-3-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

IV – ANNEXES				Accusé de réception en préfecture 078-200002401-20230330-230327-3-DE	IV
ELEMENTS DU BILAN				Date de télétransmission : 30/03/2023	A8
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES				Date de réception préfecture : 30/03/2023	

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				48 567 962,53	20 039 527,89	5 010 886,86	23 517 547,78
2018	Financement du centre AZALYS : emprunt à taux fixe et à échéances progressives (2%)	30	16/01/2013	13 567 962,53	6 946 504,64	871 351,98	5 750 105,91
2018	NATIXIS	10	22/05/2018	23 000 000,00	9 093 023,25	2 139 534,88	11 767 441,87
2018	DEPFA	8	06/12/2022	12 000 000,00	4 000 000,00	2 000 000,00	6 000 000,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Ingénieur	A	TECH	578,0	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	415,0	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	Accusé de réception en préfecture 070 200062 461 20230330 230327 3 D	IV
ARRETE ET SIGNATURES	Date de télétransmission : 30/03/2023	D2
	Date de réception préfecture : 30/03/2023	

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2023

Présenté par François DAZELLE (1),
A Hôtel de Ville Saint-Germain-en-Laye, le 27/03/2023
François DAZELLE ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Budget primitif 2023
A Saint-Germain-en-Laye, le 27/03/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BARRON Philippe	
CASERIS Serge	
DAZELLE François	
GOTTI Christine	
MEGE Marie-Claude	
MONNIER Goerges	
PIERRET Dominique	
VENUS Mark	
WASTL Lionel	

Certifié exécutoire par François DAZELLE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le comité syndical.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

BUDGET PRIMITIF 2023 – Note de synthèse

Le budget primitif, voté annuellement, constitue la prévision des dépenses et des recettes pour l'année. Le budget 2023 a été voté le 28 Mars 2023 dans le respect des orientations budgétaires présentées en comité le 13 Février 2023.

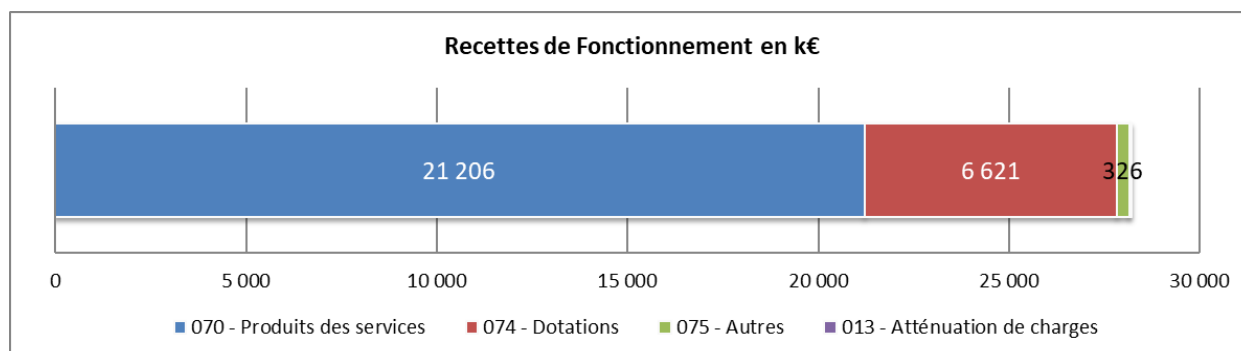
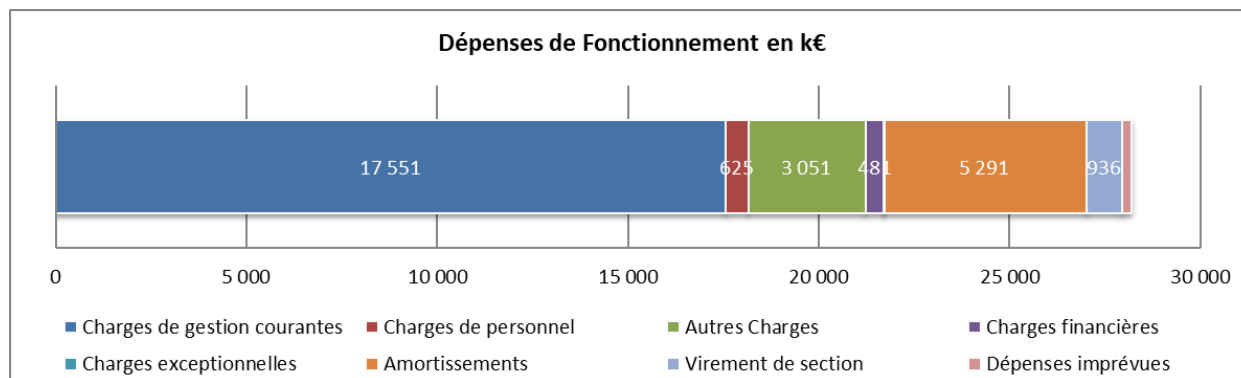
Le Syndicat intercommunal VALOSEINE est le résultat du regroupement entre le SIDRU et une partie du SIVaTRU effective au 1^{er} janvier 2020. Il reprend l'ensemble des compétences de ces deux syndicats. Il est composé de deux EPCI, la CU GPS&O et la CA SGBS.

Il est compétent juridiquement pour le traitement, l'élimination, le transfert et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. VALOSEINE exerce une partie de ses missions notamment en exploitant une usine d'incinération située à Carrières-sous-Poissy dont la gestion a été confiée à un opérateur privé. Le contrat actuel de délégation de service, signé avec la société HELYSEO, a pris effet le 15 décembre 2018 et prendra fin le 14 décembre 2027. Outre l'usine d'incinération, le contrat comprend dorénavant également une déchetterie et une ressourcerie (à construire). VALOSEINE a aussi compétence pour rechercher des clients extérieurs pour lesquels il assurera la prestation d'incinération. Il exploite également un centre de tri des emballages ménagers situé à Triel-sur-Seine. Le contrat actuel de délégation de service, signé avec la société GENERIS, prendra fin le 30 juin 2023. Cette installation comprend également un quai de transfert pour déchets végétaux, le verre et les encombrants ainsi qu'une déchetterie.

I. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'élève à 28 208 k€.

Les dépenses et les recettes se répartissent de la manière suivante :



II. Section d'investissement

Le budget de fonctionnement s'élève à 6 289 k€.

Les dépenses et les recettes se répartissent de la manière suivante :

